



DEPARTEMENT DE LA CORREZE
Mairie
19500 MEYSSAC
TEL 05.55.25.40.20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt deux et le 14 du mois de décembre à 18 heures 30, le conseil municipal de Meyssac, dûment convoqué par Christophe CARON, Maire s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 14

Membres votants : 15 (1 pouvoir)

PRESENTS : CARON Christophe, MACHE Pierre, Stéphanie CISCARD, Isabelle VIRONDEAU Emmanuelle DUPUY, Stéphane FARGE, Alexandre TRONCHE, Nicolas TARDIF, Stéphane LARCIER, Murielle GENTE, Marie-Laure LEGER, Ivan RICORDEL, Hervé BONAUD, DEVILLERS Dominique.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Isabelle SEGUY (pouvoir S. Ciscard)

Secrétaire de séance : Isabelle VIRONDEAU

Date de convocation : 9 décembre 2022

DELIBERATION N° 2022. 62 décision modificative n° 1 budget assainissement

Monsieur le maire présente à l'assemblée, la nécessité de procéder à une décision modificative afin de rectifier une imputation budgétaire erronée lors de l'encaissement des avances remboursables consenties par l'agence de l'eau Adour Garonne pour la construction de la nouvelle station d'épuration.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valide à l'unanimité la décision modificative qui suit :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Agence de l'eau 041				13111	H.O.	80 276,63
Agence de l'eau 040	139111	H.O.	80 276,63			
Autres dettes	1687	H.O.	80 276,63			
Investissement dépenses			160 553,26			80 276,63
		Solde	80 276,63			
Autres dettes 041				1687	H.O.	80 276,63
Investissement recettes						80 276,63
		Solde	80 276,63			



Pour extrait conforme,

Le maire

Christophe CARON



Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0